



L'évaluation des compétences

Cette évaluation est basée sur des histoires de cas cliniques que nous retrouvons de façon courante dans les sphères de la physiothérapie (orthopédie, neurologie, cardio-respiratoire), tant en clinique privée qu'en milieu hospitalier. Ces situations cliniques ont pour fondement le référentiel de compétences de la profession des [physiothérapeutes](#) et des [thérapeutes en réadaptation physique](#).

Elle vise à vous permettre de démontrer votre maîtrise des compétences propres à la mise en œuvre d'un processus d'analyse et d'intervention en physiothérapie. Il ne s'agit pas d'une évaluation de connaissance au moyen de questions théoriques, mais la démonstration que vous possédez les compétences nécessaires pour exercer la physiothérapie au Québec.

L'évaluation s'effectue en deux volets : une entrevue dirigée qui compte 24 questions ouvertes articulées autour d'une histoire de cas, puis une observation en situation simulée de travail (OSST) qui réunit des mises en situation pratiques issues de situations cliniques en physiothérapie liées respectivement à la conduite d'une activité évaluative et à la conduite d'une intervention.

Objets d'évaluation qui sont visés par l'entrevue et qui reflètent les cinq étapes du processus de travail du professionnel :

- 1) L'analyse d'une demande de service en physiothérapie et le suivi donné au résultat d'une telle analyse;
- 2) L'évaluation en physiothérapie;
- 3) La production du résultat d'une évaluation en physiothérapie;
- 4) L'élaboration d'un plan de traitement en physiothérapie;
- 5) La mise en œuvre d'une intervention en physiothérapie.

Les questions peuvent porter notamment sur l'établissement du diagnostic et des objectifs, la démarche d'évaluation et le suivi, les choix et les propositions de moyens adaptés à la situation décrite, l'approche thérapeutique et le mode de communication à privilégier.

Voici les critères d'évaluation de l'entrevue:

- La pertinence des éléments de réponses;
- La justesse des éléments de réponses;
- Le propos des choix, des décisions;
- La cohérence des justifications.



Objets d'évaluation qui sont visés par l'OSST et qui s'appliquent aux deux mises en situation pratiques présentées au candidat:

- L'information transmise au client tout au long de l'évaluation ou de l'intervention;
- Les décisions prises tout au long de l'évaluation ou de l'intervention;
- L'exécution de l'activité d'évaluation (1^{re} mise en situation pratique) ou l'exécution de l'intervention (2^e mise en situation pratique);
- L'approche de communication et l'attention portée au client;
- L'analyse et l'interprétation des données (1^{re} mise en situation pratique) et l'efficacité de l'intervention relativement à l'état du client (2^e mise en situation pratique).

Voici les critères d'évaluation de l'OSST:

- La pertinence, la clarté et la précision des informations transmises lors de l'évaluation et des interventions;
- La conformité, l'efficacité et la sécurité des interventions.

Les résultats obtenus à l'évaluation des compétences seront pris en compte dans la poursuite de l'analyse de votre dossier par le comité d'admission aux fins de formuler une recommandation au comité exécutif de l'OPPQ quant aux obligations à vous imposer pour vous permettre d'être inscrit au Tableau des membres et d'obtenir votre permis d'exercice.

Des frais de 1000 \$ (taxes incluses) sont exigibles pour passer l'évaluation des compétences. Le paiement doit être acquitté en totalité avant de procéder à l'évaluation.